

De: Pierre PIQUEMAL <pierrepiquemal@orange.fr>
Envoyé: jeudi 21 août 2025 11:39
À: Enquete publique PLUI
Objet: Enquête publique concernant le PLUi d'Orthez
Pièces jointes: demande de classement en UC.pdf

A Monsieur le commissaire enquêteur

Je soussigné Pierre Piquemal, demeurant au N° 390 chemin de Tache à Castétarbe 64300 Orthez, propriétaire des parcelle 903, 904 et 1427 de la section E, la 904 étant bâtie, demande que le zonage du PLUi soit modifié et que notre secteur soit classé en UC, ce qui paraît logique, les parcelles bâties y étant très majoritaires et en continuité, ce qui en fait une zone d'occupation résidentielle et non agricole.

Le classement en zone A de ce groupe d'habitations en continuité du quartier de l'école et de la salle communale est totalement incohérent et injustifié.

Le potentiel agronomique, biologique ou économique qui doit justifier le classement en zone agricole ne peut s'appliquer à ce secteur déjà presque totalement urbanisé.

Vous trouverez en pièce jointe le plan de la zone concernée par ma demande, que je souhaiterais voir classée en UC.

Veuillez agréer, Mr le commissaire enquêteur mes salutations respectueuses.

Pierre Piquemal

PLUi Orthez 2025

Demande de classement en UC

